

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 24 (1883), p. 164-172

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1883__24__164_0

© Société de statistique de Paris, 1883, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VIII.

VARIÉTÉS.

1. — *La Presse en France.*

D'après l'*Annuaire de la Presse*, recueil des plus intéressants, rédigé par M. E. Mermet et dont le dernier volume a paru en 1882, le nombre des journaux publiés à Paris, au 31 décembre 1881, s'élevait à 1,343 ; en 1880, ce chiffre était de 1,316.

En voici la nomenclature :

Journaux de Paris.

Administration.	28	Marine	8
Aérostatique.	2	Médecine.	97
Affiches.	4	Militaire (Art).	17
Agriculture.	34	Mines	5
Annonces.	28	Modes	81
Architecture.	26	Musique	14
Assurances	18	Papeterie.	6
Beaux-Arts	19	Pharmacie	9
Bibliographie	24	Photographies	5
Chemins de fer	10	Politiques. { Grand format. 53 }	71
Commerce	32	{ Petit format. . 18 }	
Diplomatie	6	Ponts et chaussées	4
Divers	70	Religieux . { Catholiques. . 61 }	87
Économie politique.	3	{ Israélites. . . . 2 }	
Finances	209	{ Protestants. . . 24 }	
Forêts	1	Revue littéraires et politiques . .	46
Géographie	5	Sciences	41
Illustrés	88	Science hippique, Sport.	21
Imprimerie.	7	Technologie.	32
Instruction, éducation.	38	Théâtre.	13
Industrie	27	Vins	5
Jurisprudence.	61		
Littérature	30		
Mariages	2	Nombre de journaux de Paris. .	1,343

Les 71 journaux politiques, grand et petit format, peuvent se classer ainsi d'après leurs nuances politiques :

Républicains.	46	} 71
Légitimistes.	10	
Orléanistes	10	
Bonapartistes	5	

Les journaux financiers sont les plus nombreux : on en compte 209. Viennent ensuite les journaux de médecine, 97 ; de modes, 81 ; les feuilles illustrées, 88 ; celles de jurisprudence, 61. Il n'y a que cinq journaux vinicoles ; trois d'économie politique, deux exploitent spécialement le mariage ; un seul, enfin, est consacré aux forêts.

Le nombre de journaux des départements s'est accru de 277. Cet accroissement doit être attribué d'abord aux élections sénatoriales et législatives, d'autre part à la création de 60 publications illustrées qui, sous des noms divers, sont imprimées et exploitées pour la publicité par une maison parisienne qui, moyennant une faible rémunération, les expédie aux journaux de province à titre de supplément illustré.

Voici le tableau comparatif des journaux de département publiés en 1880 et en 1881 :

	1880.	1881.
Divers	691	783
Républicains	480	615
Légitimistes	149	177
Orléanistes	127	146
Religieux	109	108
Bonapartistes	96	100
	<u>1,652</u>	<u>1,929</u>

Les départements dans lesquels se publient le plus grand nombre de journaux, après la Seine, sont :

Le Nord, 105; les Alpes-Maritimes, 104; parmi lesquels 25 divers, non politiques, qui sont des journaux de *high-life*; les Bouches-du-Rhône, 95; le Rhône, 73; la Gironde, 66; la Seine-Inférieure, 63. Le département dans lequel il y a le moins de journaux est celui des Hautes-Alpes, où il ne s'en publie que 4 seulement.

2. — Production des vins et des cidres en 1882 et en 1881.

La production des vins, qui s'était un peu relevée en 1881 (34 millions d'hectolitres au lieu de 29 millions produits en 1880), s'est abaissée en 1882 au chiffre de 30,886,352 hectolitres. C'est une différence en moins de 3,252,363 hectolitres sur l'année correspondante, et de 16,054,830 sur la moyenne des dix dernières années.

Depuis que le phylloxera a fait son apparition en France, le chiffre de la récolte varie chaque année entre 25 millions et 35 millions d'hectolitres. Il y a loin de là à la production moyenne des périodes précédentes (50 millions d'hectolitres pour la période de 1860-1869 et 54 millions pour la période de 1870-1878). Mais faut-il croire la production nationale condamnée à ne plus dépasser le niveau auquel elle est tombée? Ce serait oublier qu'elle a déjà eu à subir dans le passé des épreuves tout aussi difficiles et qu'elle en est sortie victorieuse. De 1853 à 1856, lors de la première invasion de l'oïdium, les récoltes se sont abaissées à 22, 21, 15 et même 10 millions d'hectolitres, et cependant le chiffre de la production s'est successivement relevé pour atteindre, en 1875, le maximum jusqu'alors inconnu de 83 millions d'hectolitres. Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que par une coïncidence malheureuse, des conditions climatiques déplorables ont, depuis plusieurs années, amené parallèlement avec le phylloxera les funestes effets dont s'est ressentie la viticulture. Viennent des années de température normale et, avec les efforts déjà très appréciables tentés par les viticulteurs pour remplacer les plants infestés de

phylloxera par des ceps sur lesquels le parasite destructeur n'exerce aucune action, on peut espérer le retour de récoltes suffisantes pour alimenter la consommation, sans que l'on ait besoin de recourir, dans de fortes proportions, aux fabrications industrielles ou aux importations étrangères.

Cette année, plus encore que précédemment, les résultats propres à chaque département semblent démontrer que la persistance du mauvais temps a été l'une des principales causes du mal. C'est, en effet, dans les régions du Centre, de l'Est et de l'Ouest, où les froids survenus au commencement de juin et les pluies continues ont entravé la floraison de la vigne et nuï au développement et à la maturité du grain, que les espérances provoquées au début par la belle apparence des vignobles ont été le plus particulièrement déçues. La perte est surtout sensible dans les départements suivants : Vosges, 60 p. 100; Charente, 58 p. 100; Loire-Inférieure, 57 p. 100; Indre-et-Loire, 55 p. 100; Loir-et-Cher, 54 p. 100; Vendée, 54 p. 100; Marne, 52 p. 100; Maine-et-Loire, 49 p. 100; Nièvre, 45 p. 100; Vienne, 40 p. 100; Deux-Sèvres, 36 p. 100; Côte-d'Or, 34 p. 100.

Au contraire, dans le Midi, où la saison d'été s'est accomplie dans de bonnes conditions, les résultats ont été généralement satisfaisants. Ainsi, on remarque des améliorations notables dans l'Ariège, l'Aude, l'Aveyron, la Corrèze, le Gard, la Haute-Garonne, le Jura, les Hautes et Basses-Pyrénées, le Tarn, Tarn-et-Garonne et Vaucluse. Si des diminutions apparaissent dans quelques départements méridionaux et notamment dans les Pyrénées-Orientales, l'Hérault, l'Ardèche, la Dordogne et la Gironde, cela tient surtout à ce que les propriétaires n'ont pas encore reconstitué leurs vignobles en partie détruits par le phylloxera. On a bien cherché, là comme ailleurs, à acclimater les vignes de l'Amérique, mais les plantations n'y ont encore été pratiquées qu'à titre d'essai et les résultats ne pourront être définitifs qu'après que l'expérience aura permis de placer les ceps étrangers dans les terrains qui leur conviennent. Il résulte des tentatives déjà faites que les ceps d'Amérique doivent être utilisés moins comme producteurs directs du raisin que comme plants sur lesquels peuvent être greffés avec succès les divers cépages cultivés en France. Dans ces conditions, les viticulteurs ne doivent opérer qu'avec une extrême prudence et la reconstitution des vignobles ne peut s'effectuer qu'avec beaucoup de lenteur.

Pour l'ensemble de la France, le travail de réparation s'est cependant déjà affirmé. La superficie des terrains livrés à la culture de la vigne en 1882 présente, sur 1881, une augmentation de 35,426 hectares.

Malheureusement, les influences atmosphériques n'ont pas seulement diminué le rendement, elles ont en outre nuï à la qualité des vins. Aussi, malgré la diminution des quantités récoltées, le prix de vente chez le propriétaire a-t-il généralement baissé.

Le tableau ci-après indique le mouvement de la production, de l'importation et de l'exportation des vins depuis 1872.

ANNÉES.	NOMBRE d'hectares plantés en vignes.	VINS DE TOUTES SORTES.		
		Production.	Importation.	Exportation.
		hectol.	hectol.	hectol.
1872	2,373,139	50,155,000	518,000	3,430,000
1873	2,380,946	35,716,000	654,000	3,981,000
1874	2,446,862	63,146,000	681,000	3,232,000
1875	2,421,247	83,836,000	292,000	3,731,000
1876	2,369,834	41,847,000	676,000	3,331,000
1877	2,346,497	56,405,000	707,000	3,102,000
1878	2,295,989	48,720,000	1,603,000	2,795,000
1879	2,241,477	25,770,000	2,938,000	3,047,000
1880	2,204,459	29,667,000	7,219,000	2,488,000
1881	2,099,923	34,139,000	7,836,000	2,590,000
Moyennes . . .	<u>2,318,037</u>	<u>46,941,000</u>	<u>2,312,000</u>	<u>3,173,000</u>
1882 (11 mois) . .	2,135,349	30,886,000	6,541,000	2,398,000

On voit que le commerce a dû continuer à recourir à l'importation pour combler le déficit de la production indigène. C'est encore l'Espagne qui a fourni le plus large appoint (5,413,000 hectolitres en 11 mois).

De nouvelles ressources ont encore été demandées par les récoltants eux-mêmes à l'addition d'eau sucrée sur les marcs et par l'industrie à la fabrication des vins de raisins secs. Elles ont donné un rendement à peu près égal à celui de l'année dernière, c'est-à-dire 4,200,000 hectolitres environ, savoir : 1,700,000 hectolitres pour les vins obtenus par addition d'eau sucrée et 2,500,000 hectolitres pour les vins de raisins secs.

La production du cidre qui, en 1881, s'était élevée à plus de 17 millions d'hectolitres, avec une augmentation de 11,600,000 hectolitres sur la récolte de 1880, n'arrive, cette année, qu'à 8,920,611 hectolitres, d'où une diminution de 8,201,000 hectolitres sur l'année correspondante et de 2,324,000 hectolitres sur le chiffre de l'année moyenne.

Sans doute, la rigueur de la saison a ici encore exercé une influence. Cependant, eu égard à l'abondance exceptionnelle de la récolte de 1881, il faut se féliciter plutôt que s'étonner du résultat obtenu en 1882. On sait, en effet, que le pommier ne produit guère que tous les deux ans et que, presque toujours, à une bonne récolte, succède, dans la même région, une récolte faible ou nulle. C'est ainsi que presque tous les départements de la Bretagne et de la Normandie, qui présentaient l'année dernière des augmentations considérables, subissent cette année des pertes non moins importantes. Sur d'autres points, au contraire, dans la Corrèze, la Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, la Vienne et la Haute-Vienne, les pertes éprouvées en 1881 ont été compensées et au delà par des excédents de production.

Voici le tableau présentant le mouvement de la production, de l'importation et de l'exportation des cidres depuis 1872.

ANNÉES.	CIDRES.		
	Production.	Importation.	Exportation.
	hectol.	hectol.	hectol.
1872	4,597,000	62	13,000
1873	13,635,000	71	9,000
1874	13,312,000	181	24,000
1875	18,257,000	163	21,000
1876	7,036,000	78	17,000
1877	13,345,000	35	16,000
1878	11,936,000	277	20,000
1879	7,738,000	1,804	21,000
1880	5,465,000	150	11,000
1881	17,122,000	»	8,000
Moyennes	11,244,000	282	16,000
1882 (11 mois). . .	8,921,000	»	14,000

Les deux tableaux suivants donnent, par départements, dans la forme ordinaire, les productions comparatives de 1882 et de 1881.

Production des vins en 1882 et 1881.

NOMS des départements.	NOMBRE d'hectares plantés en vignes.	PRODUCTION.				PRODUCTION moyenne des dix dernières années (1872-1881).
		1882.	1881.	Augmentation.	Diminution.	
		hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	
Ain	18,010	353,600	236,588	117,012	»	370,490
Aisne	3,911	76,237	144,221	»	67,984	87,592
Allier	15,933	197,237	144,600	52,637	»	207,524
Alpes (Basses-) . . .	8,534	61,667	51,925	9,742	»	72,632
Alpes (Hautes-) . . .	5,540	76,533	75,728	805	»	81,262
Alpes-Maritimes . . .	14,050	68,998	61,562	7,436	»	56,902
Ardèche	18,691	61,932	74,720	»	12,788	154,054
Ardennes	1,020	13,145	29,716	»	16,571	24,922
Ariège	16,545	125,680	66,955	58,725	»	97,146
Aube	20,154	350,347	495,770	»	145,423	481,486
Aude	131,999	4,981,201	4,794,620	186,581	»	3,323,004
Aveyron	24,550	368,672	185,470	183,202	»	341,454
Bouches-du-Rhône.	9,439	101,961	74,874	27,087	»	170,901
Calvados	»	»	»	»	»	»
Cantal	353	9,330	4,715	4,615	»	7,737
Charente	67,577	246,961	574,230	»	327,269	2,321,983
Charente-Inférieure.	103,424	1,477,251	1,706,729	»	229,478	4,050,504
Cher	15,677	182,367	317,977	»	135,610	268,002
Corrèze	16,607	139,138	63,505	75,633	»	183,163
Côte-d'Or	34,091	568,906	860,744	»	291,838	910,352
Côtes-du-Nord	»	»	»	»	»	»
Creuse	16	70	54	16	»	89
Dordogne	81,424	155,813	242,225	»	86,412	751,772
Doubs	7,211	43,353	39,817	3,536	»	165,515
Drôme	15,070	63,244	51,810	11,434	»	127,408
Eure	510	1,682	10,397	»	8,715	11,401
Eure-et-Loir	1,859	13,972	27,895	»	13,923	29,087
Finistère	»	»	»	»	»	»
Gard	17,409	378,522	298,960	79,562	»	779,845
Garonne (Haute-). . .	66,386	1,051,613	421,147	630,466	»	721,993

NOMS des départements.	NOMBRE d'hectares plantés en vignes.	PRODUCTION.				PRODUCTION moyenne des dix dernières années (1872-1881).
		1882.	1881.	Augmentation.	Diminution.	
		hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	
Gers	133,227	1,475,360	670,899	804,461	»	1,244,305
Gironde	141,420	1,114,932	1,276,000	»	161,068	2,662,929
Hérault	87,290	3,199,819	3,792,980	»	593,161	8,178,368
Ille-et-Vilaine	57	290	952	»	662	742
Indre	23,914	177,815	245,145	»	67,330	247,960
Indre-et-Loire	51,018	435,268	976,423	»	541,155	936,656
Isère	33,603	423,250	371,752	51,498	»	448,850
Jura	19,677	180,134	103,889	76,245	»	310,758
Landes	28,657	263,682	166,492	97,190	»	351,665
Loir-et-Cher	30,809	412,766	1,135,599	»	722,833	860,896
Loire	13,233	228,615	124,655	103,960	»	249,575
Loire (Haute-)	6,204	77,623	32,522	45,101	»	66,308
Loire-Inférieure	33,430	513,577	1,174,713	»	661,136	1,172,627
Loiret	30,981	394,134	663,952	»	269,818	561,525
Lot	49,331	213,448	205,254	8,194	»	345,930
Lot-et-Garonne	65,165	444,900	357,000	87,900	»	946,102
Lozère	1,043	11,506	4,973	6,533	»	7,696
Maine-et-Loire	42,862	321,212	636,470	»	315,258	565,137
Manche	»	»	»	»	»	»
Marne	16,356	320,844	664,870	»	344,026	432,036
Marne (Haute-)	16,118	300,367	369,223	»	68,856	450,566
Mayenne	217	854	975	»	121	1,088
Meurthe-et-Moselle	16,588	408,598	751,262	»	342,664	629,234
Meuse	12,148	253,626	331,976	»	78,350	337,069
Morbihan	1,004	11,011	46,691	»	35,680	29,432
Nièvre	11,234	133,029	241,188	»	108,159	197,631
Nord	»	»	»	»	»	»
Oise	470	3,148	4,415	»	1,267	5,441
Orne	»	»	»	»	»	»
Pas-de-Calais	»	»	»	»	»	»
Puy-de-Dôme	31,861	900,248	593,293	306,955	»	756,486
Pyrénées (Basses-)	22,592	176,331	119,205	57,126	»	158,742
Pyrénées (Hautes-)	16,304	302,056	92,794	209,262	»	174,444
Pyrénées-Orientales	76,030	1,430,465	1,752,000	»	321,535	1,318,165
Rhône	37,346	456,125	403,228	52,897	»	760,501
Saône (Haute-)	11,040	117,122	113,353	3,769	»	289,678
Saône-et-Loire	42,941	553,968	540,436	13,532	»	1,016,233
Sarthe	8,129	48,837	94,068	»	45,231	91,434
Savoie	12,379	206,126	198,520	7,606	»	182,150
Savoie (Haute-)	8,348	144,955	153,860	»	8,905	136,957
Seine	797	26,111	23,784	2,327	»	26,214
Seine-Inférieure	»	»	»	»	»	»
Seine-et-Marne	9,168	128,955	219,507	»	90,552	208,834
Seine-et-Oise	7,804	144,031	205,064	»	61,033	196,012
Sèvres (Deux-)	19,881	129,996	202,549	»	72,553	279,054
Somme	»	»	»	»	»	»
Tarn	47,919	923,466	439,640	483,826	»	645,626
Tarn-et-Garonne	41,015	528,864	219,271	309,593	»	287,741
Var	45,122	367,027	305,332	61,695	»	723,935
Vaucluse	9,995	106,277	59,272	47,005	»	62,204
Vendée	16,819	228,962	497,956	»	268,994	443,342
Vienne	43,963	697,339	1,158,440	»	461,101	1,036,077
Vienne (Haute-)	2,047	5,850	12,795	»	6,945	18,214
Vosges	4,873	78,709	196,064	»	117,355	148,940
Yonne	36,950	695,292	1,131,060	»	435,768	941,453
Totaux	2,135,349	30,886,352	34,138,715	4,285,164	7,537,527	46,941,182
				Diminution: 3,252,363		

Production des cidres en 1882 et 1881.

NOMS des départements.	PRODUCTION.				
	1882.	1881.	Augmenta- tion.	Diminution.	PRODUCTION MOYENNE des 10 dernières années (1873-1884).
	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.	hectol.
Ain	950	765	185	»	1,071
Aisne.	65,334	125,951	»	60,617	218,075
Allier.	12,638	3,450	9,188	»	4,105
Ardenes.	21,012	52,817	»	31,805	74,621
Aube.	15,275	14,660	615	»	26,228
Aveyron	25,769	5,902	19,867	»	10,277
Calvados	1,035,319	1,961,654	»	926,335	1,255,561
Cantal	3,694	1,328	2,366	»	1,234
Charente	9,210	820	8,390	»	960
Cher.	19,112	12,877	6,235	»	11,162
Corrèze.	64,139	4,257	59,882	»	9,472
Côtes-du-Nord.	696,942	1,352,430	»	655,488	693,505
Creuse	8,575	4,196	4,379	»	4,116
Dordogne.	3,932	1,386	2,546	»	391
Drôme	125	»	125	»	»
Eure.	386,043	855,157	»	469,114	636,802
Eure-et-Loir.	46,720	248,155	»	201,435	121,098
Finistère	47,679	369,045	»	321,366	96,382
Ille-et-Vilaine	1,784,803	3,767,055	»	1,982,252	1,992,107
Indre.	30,296	5,763	24,533	»	4,911
Indre-et-Loire.	15,019	4,167	10,852	»	5,138
Isère.	375	65	310	»	392
Loir-et-Cher.	38,372	44,608	»	6,236	15,463
Loire	23	157	»	134	182
Loire (Haute-).	60	57	3	»	59
Loire-Inférieure.	314,983	241,015	73,968	»	182,499
Loiret	23,400	14,165	9,235	»	14,165
Lot	4,760	4,400	360	»	4,148
Maine-et-Loire.	62,630	10,830	51,800	»	74,879
Manche.	688,575	1,322,147	»	633,572	1,344,901
Marne	11,508	31,807	»	20,299	17,064
Marne (Haute-).	40	200	»	160	128
Mayenne	810,520	953,690	»	143,170	410,771
Meuse	199	418	»	219	811
Morbihan	587,573	1,145,335	»	557,762	674,328
Nièvre	4,595	7,589	»	2,994	4,717
Nord.	1,202	1,765	»	563	12,127
Oise.	147,694	302,925	»	155,231	396,656
Orne.	436,573	1,738,940	»	1,302,367	1,179,681
Pas-de-Calais	13,406	56,335	»	42,929	43,063
Puy-de-Dôme	13,883	155	13,728	»	2,917
Pyrénées (Basses-).	8,665	2,909	5,756	»	3,819
Saône (Haute-).	766	712	54	»	622
Sarthe	323,580	475,968	»	152,388	266,751
Savoie	3,842	1,941	1,901	»	3,215
Savoie (Haute-).	20,752	29,975	»	9,223	36,634
Seine.	205	295	»	90	401
Seine-Inférieure	728,920	1,353,690	»	624,770	911,754
Seine-et-Marne	79,122	66,493	12,629	»	98,794
Seine-et-Oise	409,106	222,665	»	113,559	122,095
Sèvres (Deux-).	9,587	3,537	6,050	»	2,175
Somme.	55,793	193,638	»	137,845	160,775
Vienne	6,380	820	5,560	»	973
Vienne (Haute-).	59,056	17,983	41,073	»	19,309
Yonne	61,880	83,221	»	21,341	71,122
Totaux	8,920,614	17,122,285	371,590	8,573,264	11,244,606

Diminution: 8,201,674

(Bulletin du Ministère des Finances.)

3. — Les électeurs dans le royaume d'Italie.

On sait qu'une loi nouvelle a singulièrement étendu les limites du droit électoral dans ce pays. Un tableau, que nous empruntons à la *Gazette officielle* du royaume (p. 5,012 et suiv.), nous permet d'indiquer la répartition des électeurs par catégorie.

Nous trouvons d'abord que le nombre total des électeurs politiques est, actuellement, de 2,145,182, savoir :

710,740 électeurs par le cens	2,050,446	} ayant actuellement le droit de vote.
1,339,706 par titre de capacité		
94,736 électeurs dispensés du vote comme étant au service des armées	94,736	
Total des électeurs politiques	<u>2,145,182</u>	

Il en résulte que, par rapport à la population totale, dont l'effectif est de 28,951,274, il y a 71 électeurs par 1,000 habitants.

Les électeurs, en vertu du *cens*, se subdivisent ainsi :

1° Payant un impôt direct de plus de 1,980 fr. [tout compris] (1)	682,359
2° Fermiers d'exploitations foncières, payant plus de 500 fr. (idem)	7,711
3° Exploitants et colons partiaires, payant plus de 80 fr.	9,650
4° Métayers mixtes (à redevance et à participation) payant plus de 80 fr.	1,503
5° Individus payant un impôt mobilier ou une patente de 150 à 400 fr., selon le chiffre de la population	9,517
	<u>710,740</u>

Les électeurs qui votent en vertu de titres de capacité, sont les citoyens qui satisfont aux conditions ci-après :

1° Ayant terminé la seconde élémentaire ou ayant fait preuve d'une instruction équivalente	761,246
2° Membres effectifs des académies des sciences, lettres et arts, présidents, directeurs et membres effectifs des associations et des comices agricoles	2,063
3° Délégués et inspecteurs de l'instruction publique, professeurs et maîtres de grade quelconque. Directeurs et administrateurs des établissements scolaires	47,725
4° Lauréats de l'Université et des instituts de degré supérieur. Avocats, avoués, notaires, experts, géomètres, pharmaciens, vétérinaires, etc.	77,689
5° Ayant obtenu un diplôme dans les lycées, les gymnases, les instituts techniques, ou ayant une instruction supérieure au 1 ^{er} degré de l'enseignement secondaire	32,959
6° Ayant servi dans l'armée au moins pendant deux ans et ayant suivi avec succès les cours des écoles régimentaires	219,274
7° Décorés des ordres nationaux	2,030
8° Les conseillers provinciaux et communaux, juges de paix, directeurs de banque, de caisse d'épargne, etc.	63,346
9° Employés de l'État, des provinces et des communes; employés des œuvres de charité, des académies, des institutions de crédit	86,483
10° Officiers et sous-officiers en activité de service, ou qui sont sortis avec ces grades de l'armée et de la marine	26,038
11° Décorés de la médaille d'or ou d'argent de la Valeur civile, médaillés militaires et marins ayant obtenu des médailles honorifiques	3,868
12° Décorés de la médaille des Mille et de la médaille commémorative de la guerre pour l'Indépendance	16,985
	<u>1,339,706</u>

(1) Impôts de l'État ou des communes, y compris les centimes additionnels.

Il nous paraît intéressant de rechercher quel est, pour les grandes divisions du royaume, le rapport des électeurs des deux catégories à la population légale. En voici le tableau :

Électeurs ayant droit de vote.

DIVISIONS territoriales.	POPULATION légale.	ÉLECTEURS.			ÉLECTEURS pour 1,000 habitants.	RAPPORT P. 100	
		Censitaires.	Capacités.	Total.		Censi- taires.	Capa- cités.
1. Piémont.	3,178,952	115,939	193,279	309,218	97	38	62
2. Ligurie	926,152	33,956	62,173	96,129	104	35	65
3. Lombardie.	3,750,051	104,882	215,112	319,994	85	33	67
4. Vénétie	2,873,961	64,271	153,904	218,175	76	29	71
5. Émilie	2,227,346	48,167	101,630	149,797	67	32	68
6. Ombrie	581,450	12,103	19,978	32,081	55	38	62
7. Marches	972,466	16,614	45,341	61,955	64	27	73
8. Toscane	2,242,056	57,636	109,849	167,485	75	34	66
9. Rome	864,851	17,590	41,413	59,003	68	30	70
10. Abruzzes et Molise.	1,383,066	28,866	50,246	79,112	57	37	63
11. Campanie	2,929,462	68,444	111,837	180,261	62	38	62
12. Pouille	1,586,958	34,710	47,692	82,402	52	42	58
13. Basilicate	539,197	11,254	13,467	24,721	46	45	55
14. Calabre	1,280,884	25,963	43,998	69,961	55	37	63
15. Sicile	2,934,072	55,522	111,032	166,554	57	33	67
16. Sardaigne	680,450	14,843	18,755	33,598	49	44	56
	<u>28,951,374</u>	<u>710,740</u>	<u>1,339,706</u>	<u>2,050,446</u>	<u>71</u>	<u>35</u>	<u>65</u>

100

Les régions qui sont au premier rang par le nombre des électeurs, par rapport à la population, sont la Ligurie, le Piémont et la Lombardie. La plus forte part relative des capacités appartient aux Marches, à la Vénétie et à Rome.

En résumé, le droit électoral est largement ouvert à toutes les capacités, et pour quelques-uns, il est la récompense du dévouement et du patriotisme. Il semble ainsi avoir pratiquement réalisé le but que se proposait le législateur italien de donner à ce droit la triple garantie de la participation aux charges publiques, de l'honnêteté présumée et du savoir.

T. L.